

Rabat, le 29-5-2012

Maroc
Telecom



Maroc Telecom et le Syndicat National des Postes et Télécommunications affilié à la CDT, Syndicat le plus représentatif, ont signé une nouvelle convention collective avec des amendements donnant plus de garanties sur le traitement des réclamations ainsi qu'un accord social. Après la déclaration commune et l'augmentation salariale de 1000 dhs brut par mois pour tous les salariés en 2011. Cet accord prévoit une revalorisation de l'indemnité de scolarité de 50%, le maintien du salaire durant la période d'arrêt de travail pour maladie, permet aux futurs retraités de continuer de bénéficier des services de l'entreprise avec les mêmes conditions préférentielles pour une durée déterminée, accorde aux salariés qui le désirent une avance sur salaire pour le financement du programme d'épargne ainsi que l'amélioration et la diversification des prestations d'estivage.

A cette occasion Maroc Telecom se félicite du sens de responsabilité qui a marqué le processus du dialogue social et rend hommage aux efforts déployés par l'ensemble des salariés de l'entreprise pour maintenir son leadership sur le marché seul à même de garantir la stabilité de l'emploi.